



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État  
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 18 mai 2010

Monsieur le Président  
de la Chambre des Députés

Luxembourg



Personne en charge du dossier:  
Nicole Sontag-Hirsch  
☎ 247- 82952

Réf.: 2009 - 2010 / 0560 - 03

**Objet:** Réponse commune à la question parlementaire n° 0560 du 9 avril 2010  
de Madame le Député Anne Brasseur.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse commune de Madame la Ministre de la Culture et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures** à la question parlementaire sous objet, concernant l'évolution du projet d'un bâtiment pour les Archives nationales à Esch-Belval.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations  
avec le Parlement

Daniel Andrich  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>re</sup> classe



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

MSB61/0130/10

Luxembourg, le 17 MAI 2010

Le Ministre aux Relations avec le Parlement	
SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le: 18 MAI 2010	
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

**Madame Octavie Modert**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de la Ministre de la Culture et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°560 du 9 avril 2010 de l'honorable députée Madame Anne Brasseur, concernant l'évolution du projet d'un bâtiment pour les Archives nationales à Esch-Belval, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**Claude Wiseler**  
**Ministre du Développement durable**  
**et des Infrastructures**

Copie à Madame la Ministre de la Culture

Réponse commune de Madame la Ministre de la Culture  
et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures à la question parlementaire N° 560 du 9 avril 2010  
de l'honorable Députée Madame Anne Brasseur

Par sa question n° 560, l'honorable Députée Anne Brasseur souhaite avoir des informations complémentaires sur le projet d'un nouveau bâtiment pour les Archives à Esch/Belval.

L'on précise tout d'abord que le groupement ayant reçu la commande pour les études du projet initial a été évidemment tenu au courant de l'évolution du projet et en a été informé le 4 février 2008 que le gouvernement a pris la décision d'abandonner définitivement le projet de construction des Archives nationales tel qu'élaboré à ce moment alors que le budget estimé était trop élevé, et de re-planifier le projet en fonction d'un programme révisé afin de réduire considérablement les coûts de ce projet. L'association a été invitée à présenter son décompte afin de pouvoir résilier le contrat et a été payée conformément aux dispositions contractuelles applicables entre parties.

Par courrier du 14 mars 2008, l'association a été informée que, suite à une décision du Conseil d'administration, le Fonds Belval entendait charger l'association de la maîtrise d'œuvre de la mission d'élaborer un nouveau projet. Dans une première étape, l'association a été chargée de réaliser une étude urbanistique concernant l'implantation du nouvel immeuble, étude sur base d'un programme provisoire lui transmis en date du 12 septembre 2008. Lors de différentes réunions de travail qui se déroulaient en 2008 et 2009 et qui avaient pour objet de vérifier et d'amender le programme de construction pour le nouveau projet, l'association avait été informée que le programme devait être définitivement arrêté par le gouvernement avant de pouvoir entamer les études.

Ainsi, l'association a toujours été informée sur les évolutions de ce dossier.

De façon générale, en cas d'abandon ou de report d'un projet, il échet de se référer au contrat de louage de service signé entre le maître de l'ouvrage, l'État et la maîtrise d'œuvre. Ces contrats incluent en principe une clause relative à la suspension ou à l'ajournement et à la résiliation des relations contractuelles.

Les études pour développer un APS et, par la suite un APD, ne pourront valablement être entamées que sur base d'un programme de construction détaillé qui ait trouvé l'aval de toutes les instances décisionnelles et sur base d'une décision définitive quant aux suites à réserver à ce projet. A ce sujet, je me permets de renvoyer l'honorable Députée à la Déclaration de Monsieur le Premier Ministre sur l'Etat de la Nation du 5 mai dernier pour l'informer que le présent projet ne figure pas parmi les priorités à réaliser maintenant, mais il s'agit d'un projet dont le début des travaux est reporté après 2014, sous réserve des disponibilités financières nécessaires à ce moment-là.

Il a été décidé de donner sur le site Belval la priorité à la construction des bâtiments nécessaires à l'Université de Luxembourg et à poursuivre bien évidemment entre autres la construction du Lycée Belval et de la pépinière d'entreprises.